

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ASR BASKET ROMILLÉ

SOMMAIRE

1. Préambule
2. Adhésion et licence
3. Valeurs et comportement
4. Entraînements et matchs
5. Comportement sportif et vie d'équipe
6. Rôle des coaches et référents
7. Organisation sportive et niveaux d'équipes
8. Tenue et matériel
9. Gestion des convocations et communication via Kalisport
10. Responsabilité et sécurité
11. Droit à l'image
12. Engagement des parents
13. Sanctions disciplinaires
14. Assemblée générale et modifications

1. Préambule

L'ASR Basket Romillé, section de l'ASR : association loi 1901 affiliée à la FFBB, a pour mission de promouvoir la pratique du basket-ball dans un esprit de respect, de convivialité, d'engagement et de progression sportive.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des licenciés, entraîneurs, dirigeants, bénévoles, parents et accompagnateurs du club.

Chaque membre du club s'engage à respecter les valeurs fondamentales du sport :

- respect,
- solidarité,
- discipline,
- esprit d'équipe,
- fair-play.

2. Adhésion et licence

L'adhésion au club est conditionnée :

- au paiement intégral de la cotisation,
- à la validation de la licence FFBB,
- à l'acceptation du présent règlement intérieur.

Aucune participation aux entraînements ou compétitions ne sera autorisée sans licence valide.

Le club se réserve le droit de refuser une inscription ou un renouvellement en cas de comportement contraire aux valeurs du club.

3. Valeurs et comportement

Chaque licencié s'engage à :

- respecter les entraîneurs, dirigeants, arbitres, bénévoles, coéquipiers et adversaires ;
- adopter une attitude exemplaire sur et en dehors du terrain ;
- représenter dignement les couleurs du club ;
- refuser toute violence verbale ou physique ;
- ne tenir aucun propos discriminatoire, injurieux, raciste, sexiste ou irrespectueux.

Les décisions arbitrales doivent être respectées en toutes circonstances.

Le club rappelle que le basketball est un sport collectif : le respect du groupe et du travail collectif est une priorité.

4. Entraînements et matchs

La présence aux entraînements et aux matchs est essentielle au bon fonctionnement des équipes.

Assiduité et ponctualité

- La présence et la ponctualité sont demandées à tous les joueurs.
- En cas d'absence à un entraînement ou à un match, il est obligatoire de prévenir l'entraîneur ou le référent d'équipe le plus tôt possible via whatsapp pour les entraînements et kalisport via pour les matchs.
- Les absences répétées non justifiées pourront entraîner des sanctions sportives.

Respect du matériel

Chaque joueur doit :

- respecter les installations et le matériel du club ;
- participer au rangement du matériel après les entraînements et rencontres.

Convocations

Tout joueur convoqué pour une rencontre doit confirmer sa présence dans les délais demandés.

5. Comportement sportif et vie d'équipe

Le comportement des joueurs est un élément essentiel de la vie du club.

Sur le terrain

Chaque joueur doit :

- respecter ses coéquipiers ;
- respecter les consignes du coach ;
- conserver une attitude positive ;
- encourager son équipe ;
- refuser toute attitude agressive, provocatrice ou irrespectueuse
- respecter et ne pas contester l'arbitre.

Les comportements suivants sont interdits :

- insultes,
- contestations répétées,
- comportements antisportifs,
- manque de respect envers les partenaires ou encadrants,
- attitude nuisible à l'ambiance de l'équipe.

En dehors du terrain

Chaque licencié représente l'image du club lors :

- des déplacements,
- des événements,
- des matchs,
- des réseaux sociaux.

Une attitude responsable et respectueuse est attendue en permanence.

6. Rôle des coaches et référents

Les coaches et référents d'équipe sont désignés par le club en début de saison.

Autorité sportive

Le coach est le seul habilité à décider :

- des choix tactiques ;
- des systèmes de jeu ;
- des compositions d'équipes ;
- du temps de jeu ;
- des changements pendant les rencontres ;
- des orientations sportives liées au projet technique du club.

Les décisions du coach doivent être respectées par les joueurs et les parents.

Encadrement

Les entraîneurs et référents veillent :

- au bon comportement des joueurs ;
- au respect du règlement ;
- à la cohésion du groupe ;
- au bon déroulement des entraînements et matches.

7. Organisation sportive et niveaux d'équipes

Le club souhaite évoluer dans une dynamique compétitive et formatrice.

Lorsque plusieurs équipes existent dans une même catégorie, des équipes de niveaux peuvent être constituées.

Les joueurs peuvent être amenés :

- à évoluer en équipe 1, 2 ou 3 selon leur niveau, leur investissement et leur comportement ;
- à être promus ou rétrogradés au cours de la saison selon :
 - leur progression,
 - leur assiduité,

- leur état d'esprit,
- les besoins sportifs du club.

Ces décisions relèvent exclusivement des entraîneurs et du responsable technique.

Le club rappelle qu'aucun joueur ne dispose d'un statut acquis.

8. Tenue et matériel

Une tenue adaptée à la pratique du basketball est obligatoire :

- chaussures propres réservées à la salle,
- tenue sportive adaptée,
- gourde recommandée.

Le port de bijoux est interdit pendant la pratique.

Les équipements prêtés par le club doivent être entretenus et rendus en bon état.

9. Gestion des convocations et communication via Kalisport

Le club utilise la plateforme **Kalisport** pour la gestion des convocations et la diffusion des informations relatives à la vie du club.

Les convocations aux matchs et événements sportifs sont effectuées par les entraîneurs/coachs/parents référents via Kalisport. Les joueurs et leurs représentants légaux sont invités à consulter régulièrement la plateforme et à répondre aux convocations dans les délais demandés afin de faciliter l'organisation des équipes.

Les convocations sont établies en fonction de critères sportifs et éducatifs tels que le niveau du joueur, son investissement, son assiduité, son comportement, sa progression ainsi que les besoins des équipes. Elles peuvent donc varier tout au long de la saison.

Le fait d'avoir été convoqué à une rencontre ou dans une équipe ne garantit pas une convocation identique pour les échéances suivantes. Les choix de convocations relèvent exclusivement des entraîneurs et s'inscrivent dans le projet sportif et de formation du club.

10. Responsabilité et sécurité

Le club décline toute responsabilité en cas :

- de perte,
- de vol,
- de détérioration d'objets personnels.

Les mineurs sont sous la responsabilité du club uniquement pendant les horaires d'activités encadrées.

Les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable avant de déposer leur enfant.

11. Droit à l'image

En s'inscrivant au club, chaque licencié ou son représentant légal pour les mineurs autorise le club à utiliser les photos et vidéos prises dans le cadre des activités sportives et associatives :

- matchs,
- entraînements,
- tournois,
- événements du club.

Ces supports pourront être utilisés sur :

- les réseaux sociaux,
- le site internet,
- les affiches,
- les supports de communication du club.

Toute opposition devra être formulée par écrit auprès du bureau.

12. Engagement des parents

Les parents jouent un rôle essentiel dans la vie du club.

À ce titre, ils participent activement au bon fonctionnement et à la convivialité de l'association.

Comme les joueurs, ils peuvent être sollicités et convoqués pour aider au déroulement de la vie du club : tenue de la buvette, organisation des matchs, accompagnement lors des événements, aide logistique ou participation aux différentes actions menées par le club.

L'investissement de chacun : joueurs, parents, bénévoles et encadrants est indispensable au bon fonctionnement et au développement du club.

Respect du projet sportif

Les parents s'engagent à :

- respecter les décisions des entraîneurs ;
- ne pas intervenir dans les choix sportifs ;
- encourager tous les joueurs de manière positive ;
- éviter toute pression excessive sur leur enfant.

Le club rappelle que chaque joueur évolue à son rythme et dans l'intérêt collectif de l'équipe.

Ambiance et comportement en tribunes

Le club souhaite conserver une ambiance saine et positive dans les gradins.

Les parents et supporters doivent :

- encourager les équipes dans le respect ;
- respecter les arbitres, adversaires et officiels ;
- ne tenir aucun propos agressif ou déplacé.

Tout comportement nuisible pourra entraîner une exclusion de la salle.

Participation à la vie du club

Les parents sont et peuvent être sollicités pour :

- les déplacements,
- le lavage des maillots,
- la buvette du club,
- Participer à l'accueil des équipes adverses en aidant à la mise en place du goûter d'après-match, au service ainsi qu'au rangement et au nettoyage après celui-ci : débarrassage, lavage des verres, rangement du matériel et mise à la poubelle des déchets.
- être délégué de salle
- pour installer et désinstaller la salle avant et après les matchs
- les événements organisés par le club.

13. Sanctions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions.

Selon la gravité des faits, les sanctions peuvent être :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement oral ou écrit ;
- suspension temporaire d'entraînement ;
- suspension de match ;
- exclusion temporaire ;
- exclusion définitive du club.

Les sanctions peuvent être prononcées notamment en cas :

- d'absences répétées non justifiées ;
- de comportement irrespectueux ;
- d'insultes ou violences ;
- de contestations répétées ;
- de non-respect des coaches, arbitres ou bénévoles ;
- d'attitude nuisible à l'équipe ou au club.

Toutes amendes infligées par les instances fédérales (fautes techniques, disciplinaires, etc.) sont mises à la charge du licencié responsable.

14. Assemblée générale et modifications

Une assemblée générale est organisée au minimum une fois par an.

Le règlement intérieur peut être modifié par le bureau du club.

Toute modification sera communiquée aux licenciés et familles.

Validation du règlement intérieur

Fait à Romillé, le 27/05/2026

Le Président

Nom : MEIER Agathe & ROBIN Thibault

Signature :



